



HAL
open science

De la catégorisation statistique aux classifications populaires : Le traitement de l'étranger en situation pluriculturelle à La Réunion

Jacqueline Andoche, Laurent Hoarau, Jean-François Rebeyrotte, Emmanuel Souffrin

► To cite this version:

Jacqueline Andoche, Laurent Hoarau, Jean-François Rebeyrotte, Emmanuel Souffrin. De la catégorisation statistique aux classifications populaires : Le traitement de l'étranger en situation pluriculturelle à La Réunion. *Revue historique de l'océan Indien*, 2009, Dialogue des cultures dans l'océan Indien occidental (XVIIe-XXe siècle), 05, pp.391-405. hal-03426328

HAL Id: hal-03426328

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03426328>

Submitted on 12 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De la catégorisation statistique aux classifications populaires : Le traitement de l'étranger en situation pluriculturelle à La Réunion

J. Andoche, L. Hoarau, J.-F. Rebeyrotte, E. Souffrin
Centre d'Etudes Ethnosociologiques de l'Océan Indien

Préambule

Depuis 2005, dans le cadre d'un programme national de recherche, menée par l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE), sur la thématique : « Histoire et mémoires des immigrations en régions », l'ESOI (Etudes Ethnosociologiques de l'Océan Indien) a mis en place une étude, débouchant aujourd'hui sur la production d'une synthèse pluridisciplinaire « Immigrations réunionnaises : des populations en provenance et en devenir ». Cette recherche permet de produire une synthèse et une analyse des flux migratoires issus de l'Engagisme et tente une approche globale de ces flux sur un peu moins d'un siècle (1846-1938). Elle permet non seulement d'appréhender la catégorisation à travers l'étude des statistiques, mais aussi les représentations au fur et à mesure des migrations, à partir des sources iconographiques dans la perspective d'une analyse de l'évolution des représentations du migrant ou de l'immigrant. Une approche des lieux de mémoire (lazaret, cimetière, calbanon) de la migration permet enfin de souligner la problématique de frottements culturels¹ et d'interculturalité dans l'espace public.

Il s'agit à travers cette communication de traiter trois points : statistiques, construction des représentations, frottements culturels et interculturalité dans des contextes historique et sociologique évoluant sans cesse au sein d'un phénomène de créolisation des hommes et des cultures d'origine. Nous partons donc d'éléments historiques, et plus particulièrement statistiques, permettant une analyse d'ordre sociologique de La Réunion d'aujourd'hui. Il s'agit également d'illustrer les difficultés et les enjeux sociaux rencontrés lors des récentes volontés de classification et de catégorisation pour rendre compte des frottements culturels qui continuent à forger ce territoire.

Introduction

Quelques années avant l'abolition et surtout après la période esclavagiste la colonie « engage » des milliers de personnes en provenance d'Inde, d'Afrique, de Madagascar, des Comores, de Chine, d'Australie, d'Europe et de façon plus marginale d'autres colonies. L'île étant formée exclusivement de migrants arrivés régulièrement depuis le XVII^e siècle, la problématique réunionnaise (qui est peut-

¹ ESOI, « Interculturalité et exposition des lieux de mémoire vivants à La Réunion, vers une problématique des frottements identitaires », *Culture et Recherche* n° 114-115 : *De la diversité culturelle au dialogue interculturel* (hiver 2007-2008), p. 32-33.

être domienne) est très différente de la situation « nationale ». Les apports extérieurs sont réguliers, même si des sauts quantitatifs peuvent être observés en faisant un lien entre crises économique et accords politiques. Ces différents épisodes du peuplement de La Réunion ont forgé une société qualifiée de multiculturelle.

Dans cette situation de créolisation, le phénomène d'ethnisation dans l'espace social réunionnais repose sur des catégories à entrées multiples, parfois disqualifiantes et stigmatisantes. Cette ethnisation trouve une large partie de ses racines dans la politique coloniale de gestion des esclaves au XVIII^e siècle et des migrants de l'engagisme au XIX^e siècle. Des catégories ethniques créées pour mesurer et quantifier ces flux se retrouvent dans les statistiques coloniales. Ce procédé se prolonge au XX^e siècle dans la littérature produite à La Réunion avec, notamment, l'œuvre de Marius et Ary Leblond qui explore « Le jardin des races »² dans une « littér-idéologie » qui reste la référence après la Départementalisation. D'autres catégories se sont forgées au cours de ces frottements, de ces mouvements, de ces rencontres, qui permettent de se distinguer et de distinguer l'autre étranger dans un jeu subtil d'énonciation collectif.

D'un point de vue chronologique, les monographies se référaient essentiellement à la fin de l'engagisme indien en 1882. Or, l'engagisme continue jusque dans la première moitié du XX^e siècle. Il s'agissait donc pour nous de savoir comment s'achèvent les migrations de l'engagisme. L'entre-deux guerres verra une réforme fondamentale en termes d'attributions de compétences dans la gestion de l'immigration : le Service de l'Immigration (qui supervise le volet légal de l'immigration dans la seconde moitié du XIX^e siècle)³, est rattaché à l'Inspection du Travail en 1938. Le Service de l'Immigration, précédemment confié au Service de l'Enregistrement, des Domaines et du timbre, a été transféré à la suite d'un rapport de la mission d'inspection des Colonies de 1937 à l'inspection du Travail. Ce service comprend à ce jour, en dehors de son chef, 9 syndics. Cette réforme marque la fin de l'engagisme tel que fondé au XIX^e siècle. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale qui coupe par la suite La Réunion des relations avec les autres pays de la zone achève cet épisode majeur du peuplement. Cette réforme permet d'avoir un état des lieux des nouvelles attributions lié à cette évolution mais aussi, une approche quantitative des derniers migrants de l'engagisme⁴. Le Service de l'Immigration n'a en principe qu'à passer les contrats avec les employeurs et à s'occuper des rapatriements. Il s'occupe activement d'arbitrer et d'apaiser autant que possible les conflits qui peuvent s'élever entre engagistes et engagés.

A partir de l'entrée en vigueur de la départementalisation (1946), l'ancienne colonie fait appel de façon massive à des fonctionnaires

² Voir notamment *L'île enchantée : La Réunion*, chapitre II : « Le jardin des races », librairie de la Revue Française, collection Toutes nos colonies n° 7, 1931, 156 p.

³ ADR, 12M1 : Rapport au gouverneur par l'inspecteur du travail, chef du Service de l'Immigration du 19 décembre 1938 sur la réforme du Service de l'Immigration.

⁴ On retrouve ainsi, je cite :

« 1° - Des immigrants malgaches de race Antandroy introduits à La Réunion de 1922 à 1927 et qui se sont rengagés dans le pays. Ils sont au nombre de 648 et leur régime de travail est fixé par le décret du 22 septembre 1925.

2° - Des immigrants soumis au décret de 1887 comprenant 35 Somalis et Arabes du Yémen et 146 Indiens, Comoriens et Cafres.

3° - Des immigrants rodriguais en très petit nombre. La majeure partie de ces immigrants, décimés par le paludisme et le bérubéri, est retournée à Rodrigue ».

« métropolitains » pour répondre à l'urgence sanitaire et contribuer au « rattrapage » social et économique. Cette migration particulière va contribuer d'une part, à réaffirmer l'appartenance des Réunionnais à un sol d'outre-mer et, d'autre part, à confronter les règles d'appartenance à partir d'un « vrai » modèle français. Si l'interculturel repose en partie sur la prise de conscience de l'altérité, sur un plan socio culturel et politique, le renforcement du « modèle » va créer la catégorie du « zorey », cet étranger métropolitain.

La question de l'évolution du statut de l'immigrant et de sa nationalité n'a fait pour le moment l'objet d'aucune étude locale. Il s'agit donc pour nous d'apporter quelques éléments permettant de cerner cette question qui participe à l'intégration des populations migrantes à La Réunion. Voyons comment au fil des différentes étapes du peuplement de l'île, les catégorisations des individus et des groupes « ethniques » transmis par les statistiques deviennent le reflet des dynamiques de rapports sociaux complexes.

L'évolution de la catégorisation dans les recensements

Il existe un réel décalage entre le concept statistique d'étranger et les représentations relatives au vécu des populations. Ce décalage pourrait être un exemple permettant de soutenir une discussion critique des catégories de la statistique officielle. À condition de pouvoir comparer entre les diverses manières de considérer la présence des Métropolitains dans les autres DOM.

Déjà, au tout début du XX^e siècle, le *Bulletin de l'Académie de La Réunion* fait état de l'inadaptation des tableaux statistiques concernant les mouvements de population dans les colonies françaises proposés par le Ministère⁵. Il s'agit alors de proposer un bilan démographique de la colonie dans la perspective de l'application des premières « lois sociales » décidées dans la Métropole, notamment de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, ainsi que celle relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables : « Les tableaux statistiques de la Population sont imparfaitement adaptés à la population d'une vieille colonie comme La Réunion. Il a donc fallu élaborer, en se tenant le plus près possible des modèles joints aux instructions ministérielles, des tableaux nouveaux. C'est ainsi qu'à la distinction fondamentale entre la population européenne, indigène et métis, a été substituée nécessairement une classification comprenant comme dans la Métropole deux catégories (population française et population étrangère), auxquelles nous nous sommes efforcés de joindre, chaque fois que cela nous a été possible, une troisième catégorie comprenant les travailleurs immigrants (sujets français ou sujets étrangers), qui ont un statut spécial ».

La façon dont les Etats et les individus fabriquent des catégories de populations lors des recensements permet à la fois de décrire des populations et des situations et de prescrire des actions en tenant compte des catégorisations produites. Concernant l'île de La Réunion, et plus largement les DOM-TOM⁶, ce que l'on peut appeler les spécificités locales ont différé l'application du modèle

⁵ Jules Palant « Relevé Démographique de l'île de La Réunion », *Bulletin de l'Académie de l'île de La Réunion*, vol. I, Annexe n° 4, 1914, p. 111-127

⁶ Cf. le texte de Pierre-Yves Cusset <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/notecussetstatistiquesethniques.pdf> et celui de J.L. Rallu, « Les catégories statistiques utilisées dans les DOM-TOM depuis le début de la présence française » INED, *Population* n° 3, 1998.

républicain. Pour La Réunion, les appellations « Blancs », « libres de couleurs », « esclaves », « affranchis » confirment que le classement lié à la couleur ou aux « origines » est doublé d'un classement selon la condition sociale. Par ailleurs, si la distinction par le statut apparaît dans les statistiques, la population « blanche » est ici synonyme de libre. L'engagé, ou « coolie » pour les Antilles, apparaît comme catégorie sociale dès 1846.

| 1846 : Tableau général la population de 1846 ⁷ | | | | | |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------|---------------------------------------------|
| | Population libre (blanche et libre de couleur) | Population esclave | Indiens engagés | Chinois engagés | Affranchis ou libérés provenant de Nossi-Bé |
| H < 14 ans | 8298 | 7007 | Population non détaillée | | |
| F < 14 ans | 8317 | 6745 | | | |
| H entre 14 et 60 ans | 11343 | 28552 | | | |
| F entre 14 et 60 ans | 11036 | 15692 | | | |
| H > de 60 ans | 635 | 2746 | | | |
| F > de 60 ans | 804 | 1409 | | | |
| Totaux | 40433 | 62151 | 1684 | 650 | 56 |
| Atelier colonial | Noirs libérés | 19 | Total atelier colonial : 182 | | |
| | Noirs engagés | 68 | | | |
| | Noirs esclaves | 95 | | | |
| Totaux | | | | | 105156 |

Après 1848 et jusqu'en 1881, les catégories d'immigrants indiquent les lieux d'origine sans référence précise pour les pays. Ils sont « Indiens », « Chinois », « Africains », ou « indigènes ». On trouve également des indices de statut comme « domestiques », « immigrants » et, en 1877, une étonnante catégorie mixte « engagés indigènes » terme que l'on retrouvera en 1892, 1902 et 1907. A partir de 1866, malgré la volonté de procéder à un recensement identique à celui organisé en Métropole, on continue à fabriquer une ethnicisation de la population immigrante à partir des origines et du statut occupé dans l'île.

| 1860 - Statistique de migration de 1860 | | | |
|-----------------------------------------|--------------|------------|--------------|
| | Indiens | Chinois | Africains |
| H | 32961 | 436 | 20501 |
| F | 3966 | 0 | 5720 |
| Enfants F | 723 | 0 | 598 |
| Enfants H | 909 | 0 | 775 |
| Totaux | 38559 | 436 | 27594 |

⁷ Extrait de « Tableaux de population, de culture de commerce et de navigation, formant pour l'année 1846, la suite des tableaux insérés dans les notices statistiques sur les colonies Françaises », p. 10-11. Le tableau porte la note suivante qui précise : « Dans le chiffre de 40 433 formant le total de la population libre, ne sont pas compris : 1° les fonctionnaires et employés non propriétaires, ainsi que leurs familles, au nombre de 199 personnes ; 2° 60 sœurs de voiles ; 3° les troupes de la garnison ; 4° 72 gendarmes. Ces chiffres, ajoutés à celui de la population sédentaire, portent à 42 566 personnes le total général de la population libre ».

**1881 - Résultat général du dénombrement par commune
(Arrêté du 7 novembre 1881)⁸**

| Immigrants | Indiens | Malgaches | Cafres | Chinois |
|----------------------|----------------|------------------|---------------|----------------|
| H > 16 ans | 19560 | 4004 | 6995 | 397 |
| F < 16 ans | 2731 | 491 | 504 | 54 |
| F > 16 ans | 5822 | 1454 | 1323 | 28 |
| H < 16 ans | 2521 | 421 | 491 | 39 |
| Totaux | 30634 | 6370 | 9313 | 518 |

**1887 - Résultat général du dénombrement par commune
(Arrêté du 12 novembre 1887)⁹**

| Immigrants | Indiens | Malgaches | Cafres | Chinois | Arabes |
|----------------------|----------------|------------------|---------------|----------------|---------------|
| H > 16 ans | 14174 | 3647 | 6001 | 415 | 133 |
| F < 16 ans | 3053 | 581 | 709 | 71 | 41 |
| F > 16 ans | 5139 | 1392 | 1476 | 27 | 17 |
| H < 16 ans | 2808 | 614 | 640 | 24 | 9 |
| Totaux | 25174 | 6234 | 8826 | 537 | 200 |

1892 - Chiffre de la population (Arrêté du 28 novembre 1892)¹⁰

| Immigrants | Indigènes engagés | Indiens | Malgaches | Cafres | Chinois | Arabes |
|----------------------|--------------------------|----------------|------------------|---------------|----------------|---------------|
| H < 16 ans | 193 | 2734 | 636 | 819 | 33 | 6 |
| H > 16 ans | 549 | 11289 | 3141 | 6354 | 323 | 107 |
| F < 16 ans | 153 | 2694 | 559 | 740 | 24 | 4 |
| F > 16 ans | 251 | 4824 | 1281 | 1656 | 32 | 13 |
| Totaux | 1146 | 21541 | 5617 | 9749 | 412 | 130 |

De 1881 à 1936, les catégories renvoient davantage à l'origine, réelle ou supposée, des individus : Indiens, Malgaches, Cafres, Chinois et Arabes. Pour ces trois dernières catégories, elles sont souvent des exonymes résultants de combinatoires multifactorielles... Les Cafres désignent-ils dans ces statistiques la population d'origine africaine en lien direct avec cet ethnonyme regroupant au cours du XVII^e et XVIII^e siècle les nations sauvages ? Ou les Cafirs, mot arabe désignant les populations niant l'unité d'un dieu ou les infidèles¹¹ ? Aujourd'hui ce terme revêt une connotation identitaire forte le rapprochant plus du terme de «négritude» qui rassemble la population noire ou africaine et malgache de l'île.

⁸ ADR, 8US1881, Arrêté n° 736 du 7 novembre 1881 fixant le chiffre officiel de la population de la Colonie, p. 533 et encart du tableau statistique par commune à la page suivante.

⁹ ADR, 8US1888, Arrêté n° 73 du 27 mars 1888 fixant le chiffre officiel de la population de la Colonie, p. 160-161 et encart du tableau statistique par commune à la page suivante.

¹⁰ ADR, 8US1892, Arrêté n° 368 du 27 novembre 1892 fixant le chiffre officiel de la population, p. 351-352 et encart du tableau statistique par commune à la page suivante.

¹¹ Dominique Lanni, « Des mots, des sauvages et des hommes : les Cafres, les Hottentots et les nations sauvages dans les dictionnaires de langue, les dictionnaires historiques et les encyclopédies au siècle des Lumières », *Africultures*, (http://www.africultures.com/index.asp?menu=affiche_article&no=4033) publié le 20/09/2004.

Quant au terme « Chinois », il rassemble très largement les populations venant d'Asie, en dehors des Indiens. Dans le sens créole, « *sinoi* », cette catégorisation regroupe les populations chinoises et vietnamiennes, quelle que soit la date de leur arrivée dans l'île.

Dans le recensement de 1887 apparaît le terme « Arabes » qui désigne en fait des populations indo-musulmanes qui arrivent dans un premier temps de la région du Gudjerat comme engagés ou volontaires. Par extension, ce terme désigne aujourd'hui la totalité des Musulmans de l'île quelle que soit leur origine.

| 1902 - Chiffre de la population (Arrêté du 11 juillet 1902) ¹² | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Immigrants | Indigènes engagés | Indiens | Malgaches | Cafres | Chinois | Arabes |
| H < 10 ans | 54 | 1741 | 571 | 411 | 7 | 22 |
| H > 10 ans | 267 | 6748 | 1917 | 3922 | 1343 | 206 |
| F < 10 ans | 126 | 1926 | 423 | 479 | 3 | 60 |
| F > 10 ans | 154 | 3077 | 760 | 976 | 25 | 28 |
| Totaux | 601 | 13492 | 3671 | 5788 | 1378 | 316 |

| 1907 - Chiffre de la population (Arrêté du 5 octobre 1907) ¹³ | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|
| Immigrants | Indigènes engagés | Indiens | Malgaches | Cafres | Chinois | Arabes |
| H < 16 ans | 14 | 847 | 136 | 163 | 0 | 27 |
| H > 16 ans | 119 | 3387 | 1284 | 2416 | 707 | 265 |
| F < 16 ans | 23 | 762 | 180 | 190 | 38 | 43 |
| F > 16 ans | 45 | 1518 | 341 | 468 | 35 | 42 |
| Totaux | 201 | 6514 | 1941 | 3237 | 780 | 377 |

Le dénombrement de 1897 est réalisé par un commis de perception et en 1902 par un Commissaire de police à qui l'on adjoint un indicateur désigné par le Maire pour assister chaque recenseur. Ce détail est relativement important puisque l'indicateur, guide du recenseur, est une personne connaissant bien sa commune utilisant les termes de l'époque pour désigner les différents lieux-dits, quartiers ou rues de sa ville. L'agent recenseur est aussi « assisté d'un membre du Conseil municipal de la localité ». Le dénombrement est effectué d'une façon nominative pour « les chefs de famille, les chefs de ménage, les garçons à partir de 16 ans révolus, les travailleurs non engagés » et d'une façon numérique pour « les personnes formant le groupe de la famille, comprenant les filles, majeures ou mineures, les garçons au-dessous de 16 ans, habitant chez le chef de famille, les domestiques, les Immigrants, les engagés ». Les recensés numériques sont : Indigènes engagés, Indiens, Malgaches, Cafres, Chinois, Arabes...

Ainsi, durant les premières décennies du vingtième siècle, la société réunionnaise se trouve dotée des composantes humaines fondamentales qui vont être les siennes aujourd'hui. Le démantèlement des grands domaines et la généralisation du colonat partiaire (« colonage ») met fin à la recherche de main-

¹² ADR, 8US1902, p. 584 et encart du tableau statistique par commune à la page suivante.

¹³ ADR, 8US1907, p. 744-745 et encart du tableau statistique par commune à la page suivante.

d'œuvre extérieure ; cependant que l'attribution de la nationalité française aux migrants demeurés dans l'île et à leurs enfants contribue à les y fixer.

| Vers la fin de l'Engagisme : 1936- Chiffre de la population (Arrêté du 22 septembre 1936) ¹⁴ . | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|-------------|------------|------------|
| Immigrants | Indiens | Malgaches | Cafres | Chinois | Arabes | Etrangers |
| H < 16 ans | 20 | 34 | 7 | 339 | 191 | 97 |
| H > 16 ans | 74 | 696 | 142 | 1890 | 398 | 281 |
| F < 16 ans | 28 | 47 | 5 | 2203 | 192 | 91 |
| F > 16 ans | 48 | 64 | 15 | 2311 | | 125 |
| Totaux | 170 | 841 | 169 | 2845 | 920 | 594 |

| Etat indiquant le nombre par catégories des Immigrants restant dans la colonie à la date du 15 décembre 1938 | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|---------------------------|----------------------------|
| | Malgaches | Rodriguais | Somalis et Arabes d'Yémen | Indiens, Cafres, Comoriens |
| H | 608 | 45 | 35 | 146 |
| F | 40 | 13 | 0 | 0 |
| E | Inconnu | 38 | 0 | 0 |
| Totaux | 648 | 96 | 35 | 146 |

Pourtant, à la pluralité des populations qui vivent ensemble sur l'île, ne correspond nullement une diversité des classes sociales. Ces dernières se réduisent à deux grandes catégories : au sommet, l'aristocratie des planteurs – les « Grands Blancs » ou « Gros Blancs » – réduite à quelques familles et sociétés financières, concentre les capitaux et les moyens de production. A la base, l'ensemble des travailleurs ou des « laissés pour compte » de toutes origines, forme une population métissée sur le fond de laquelle s'esquissent des différences d'origine ethnique et de tradition culturelle liées à l'histoire des migrations qu'a connue la colonie.

La répartition géographique de ces diverses composantes relève de leur place dans le système productif. Elle permet de distinguer entre une zone rurale des « Hauts » (« les Hauts »), correspondant à l'intérieur montagneux de l'île ; et une zone côtière nommée « les Bas » (« les Bas »), qui englobe l'espace rural de développement intensif de la « plantation », des bourgades (auxquelles l'histoire catholique de l'île a attribué des noms de saints), la zone portuaire (Le Port), et la capitale (Saint-Denis), lieux du commerce, de l'industrie et de l'administration coloniale. Dans « les Hauts », et sur les basses pentes, les petits colons vivent pour la plupart misérablement sur des petites propriétés, ou en tant qu'exploitants pour le compte de plus fortunés qu'eux. Parmi eux se retrouvent des descendants d'esclaves ou d'affranchis ayant accédé à la terre. Dans « les Bas », la majorité des descendants d'esclaves et d'engagés, ainsi que les métis forment un prolétariat

¹⁴ ADR, 8US1936, Idem, année 1936, p. 910-911, proclamé par arrêté du 22 septembre 1936.

rural ou usinier, qui vit à proximité et dans la dépendance des riches familles de « grands planteurs ». Certains deviennent « bazardiens » ou occupent des petits métiers. Cependant que d'autres travaillent dans le cadre de la généralisation des contrats de « colonage » sur les terres des grands propriétaires.

Notons que dans ce contexte pré-départementaliste, les descendants d'affranchis et les « Blancs » ou ceux qui se considèrent comme tels, forment un fond matriciel créole qui plonge ses racines dans les origines du peuplement et de la mise en place du système servile. Ils réitèrent la vieille opposition entre ceux qui sont nés dans la colonie, et les nouveaux venus dont le degré d'intégration se lit à la maîtrise de la langue et à l'intériorisation des valeurs et du mode de vie créoles (religion, alimentation, manières d'être...), alors idéalisés par cette fameuse « civilisation de la varangue » qu'offrent comme modèle les propriétaires.

Les transformations de la période post-départementale

A partir de 1947, l'immigration va petit à petit se transformer. Chine et Inde restent deux pays qui poursuivent une immigration vers La Réunion, mais de nouveaux groupes de migrants vont arriver dans l'île à la fin du XX^e siècle. Avec la départementalisation, ce socle sociologique va se complexifier en raison de l'arrivée de nouvelles populations : des Français de Métropole, les « Zoreils » mais aussi des ressortissants français de pays de la zone Océan Indien et des étrangers. Parmi les ressortissants français nés à l'étranger et venant s'installer à la Réunion, il faut compter les individus ou les familles venant d'anciens comptoirs ou colonies françaises d'Afrique du Nord et de la zone océan Indien, comme les Indomusulmans de Madagascar (« Karanes »). Fuyant les conséquences socio-politiques de l'indépendance de la Grande Ile après 1946, ils s'installent comme les « Zarabes » de La Réunion, dans le commerce de tissus ou de prêt à porter. C'est aussi le cas des Pondichériens migrés comme fonctionnaires après 1953. S'introduisent également des Mahorais, notamment depuis que Mayotte a choisi de demeurer française. Les Réunionnais les appellent des « Comoriens » ou « Comores » sans les distinguer des Comoriens des îles soeurs de nationalité étrangère qui viennent aussi à La Réunion pour de courts séjours ou pour résider plus longuement. Parmi les ressortissants d'autres pays étrangers se trouvent outre des Européens, aussi des Malgaches, des Mauriciens, des personnes venant du Sud-Est Asiatique et du Continent Indien... Tous vont contribuer aux composantes sociologiques de La Réunion d'aujourd'hui.

| 1961 ¹⁵ | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Catégorisation | Nombre |
| Français non originaire de La Réunion (né en métropole, en Afrique, en Asie) | 7187 |
| Britannique (Mauricien) | 461 |
| Indiens | 706 |
| Chinois | 1967 |
| Malgache | 117 |
| 1967 | |
| Né dans le département | |
| Né hors département | 13122 |
| Né en France métropolitaine | 5664 |
| 1974 | |
| Né dans le département | |
| Né hors département | 22801 |
| Né en France métropolitaine | 12174 |

La départementalisation fait disparaître la plupart des spécificités administratives de l'époque coloniale ainsi que la catégorisation ethnique qui étaient encore utilisées fréquemment dans les recensements. Les derniers recensements à partir de 1967 font apparaître une classification plus simplifiée en regroupant la population à partir du lieu de naissance : né dans le département, hors département, en Métropole. On voit apparaître des sous-catégories : « immigrants installés à La Réunion » (RGP 1990), « né autre DOM-TOM » (RGP 1999) sans doute pour tenter de chiffrer la montée de la population mahoraise et la catégorie « né à l'étranger ».

Ce n'est que très récemment que les questions de l'émigration et de l'immigration sont plus finement étudiées en termes de flux par les statistiques et que l'INSEE s'intéresse aussi aux mouvements migratoires venant de la Métropole. On y apprend que : « L'étude de la population étrangère ne permet pas d'appréhender le phénomène de l'immigration : d'une part, beaucoup de mouvements de population sont internes à la France, d'autre part, certaines personnes nées hors de France obtiennent la nationalité française, par mariage notamment. Ainsi, seulement 4 200 personnes résidant à La Réunion sont de nationalité étrangère, soit 0,6 % de la population totale. Les personnes nées hors de l'île sont beaucoup plus nombreuses (78 500, soit 11 % de la population). Parmi elles, 51 500 personnes soit 7 % de la population, sont nées en métropole (...). En 1990, il y avait 57 000 personnes nées hors de l'île, soit 10 % de la population totale. Au 1^{er} janvier 2006, la population réunionnaise est estimée à 785 200 habitants, soit 79 000 personnes de plus qu'en 1999, date du dernier recensement exhaustif de la population. En un an, la progression a été de 1,37 %, en diminution

¹⁵ Sources : extractions des recensements généraux de la population, INSEE-Réunion.

comparativement aux années précédentes. La Réunion regroupe actuellement 1,25 % de la population totale française¹⁶. »

La construction des catégories statistiques et l'intégration des migrants : nouvelles données

La catégorisation des populations par les populations elles-mêmes est contextuelle : elle est faite pour déranger les statisticiens d'une certaine façon. Mais parce que ces catégorisations sont très opérationnelles, utilisées à bon escient elles marquent des territoires sociaux et parfois économiques, elles permettent de rentrer dans des lieux privés, elles jouent parfaitement leur rôle d'« altérisation ». Elles sont aussi politiques, même si les tentatives de créer des listes communalistes n'a jamais atteint les niveaux de représentations que l'on a sur l'île Maurice par exemple. Cette question de la catégorisation (un « Arabe » en France qu'est-ce ?) permet d'instaurer un équilibre instable du fait de la part d'implicite qui marque ce qu'est le « contexte » ou « la situation » lorsque l'on analyse les jeux de construction au regard de la notion d'interactions sociales quotidiennes. Les questions de l'intégration sont ici doubles pour ceux qui pensent être ici comme sur n'importe quelle partie du territoire national : inscrits dans le territoire national du fait de la continuité territoriale, ils doivent aussi entrer dans le jeu des relations sociales et donner plus que de leur temps pour participer au développement de l'île et dire « je suis chez moi ici ».

Dans la mesure où ce concept de « nations » permet de pointer des traditions et des héritages renvoyant à des distinctions identitaires particulières, il amène les acteurs sociaux qui se réclament de l'une d'entre elles, à exprimer des liens de solidarité interne, s'opposant à des comportements d'exclusion à l'égard des voisins. Ils réitèrent ainsi, à un niveau spécifique, la délimitation « dedans »/« dehors » exprimée au niveau de l'identification collective réunionnaise.

Cependant, aucune de ces « nations » ne peut être considérée comme un véritable groupe ethnique aux frontières nettement définies. Ceci du fait des métissages et des interférences d'héritages qui créent des zones de recouvrement, ou instituent des passerelles entre les matrices qu'elles peuvent constituer ; mais aussi en raison du principe de « saillance »¹⁷ qui fait de l'ethnicité « un mode d'identification parmi d'autres possibles », et non une essence.

Ainsi arrive-t-il, dans La Réunion d'aujourd'hui, qu'un même individu se présente, ou soit reconnu comme solidaire d'autres individus, avec lesquels il partage la croyance dans une origine commune précise, cependant que dans le même temps, il s'opposera ou se différenciera d'eux, de par son niveau socio-professionnel, son style de vie, ses choix politiques ou religieux... L'expression de cette « saillance », tout comme celle d'héritages natifs différenciés, porte la marque de l'intersubjectivité, c'est-à-dire des choix qu'opèrent les acteurs qui les mettent en scène, en fonction des circonstances, mais aussi de l'image qu'ils désirent donner d'eux-mêmes, dans la relation à l'Autre et à ce qu'ils supposent que cet autre pense d'eux.

¹⁶ Insee TER 2006-2007, *Economie de la Réunion*, Données DEMO 97 n° 96-97 :14-16, et Economie de La Réunion, n° 95, juin 1998, *Economie de La Réunion*, premier trimestre 2001.

¹⁷ P. Poutignat, J. Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995.

La situation se complique lorsqu'il s'agit des « Cafres » ou des « Malgaches » qui fusionnent avec l'ensemble des Métis constituant la majeure partie de la population. Pour les uns comme pour les autres, cibler leur matrice ethnique et culturelle de référence s'avère difficile. Plus ouverts aux mélanges ou ayant subi de façon apparemment plus corrosive les processus d'assimilation, leurs prises de position (pour ceux qui en adoptent), les installent sur un balancier aux mouvements plus intenses que celui des autres Réunionnais. Certes des héritages demeurent vivaces, qui renouvelés par des apports historiques plus récents, d'Afrique et surtout de Madagascar, sous-tendus par les phénotypes, rendent plus explicite tel ou tel choix d'appartenance « Cafre » ou « Malgache ». Mais la complexité des rencontres, des unions et des synthèses dans le cadre de « la plantation » a mis les acteurs qui souvent opèrent ces choix, à intégrer, à reconnaître, et à exprimer souvent alternativement et dans l'instant, des héritages différents.

L'inverse est aussi vrai, pour celles qui d'emblée s'affichant comme « Cafre », peuvent se reconnaître des appartenances « malgaches », « malbars », ou autres (par exemple « créoles » et dans de rares cas, « chinoises »). Comme il peut l'être encore, pour ceux qui s'étant d'avance spécifiés comme « Malbars », se trouvent des ascendances « cafres », « malgaches » ou « créoles ». C'est à ce stade que font sens les expressions intermédiaires comme « Cafre / Malgache » ou « Cafre / Malbar » qui apparaissent de plus en plus dans le langage des nouvelles générations en quête des origines, mais reconnaissant aussi leur identité mélangée.

Des « marqueurs d'intégration »

A partir d'un questionnement sur les notions de « migrants » et d'« étrangers », nous avons réuni des informations pour interroger l'immigration comorienne et métropolitaine. Si l'on s'en tient à la question des Métropolitains, et si l'on considère qu'ils sont bien dans « la continuité territoriale » en venant à La Réunion, ils ne peuvent effectivement être considérés du point de vue statistique comme des étrangers. De même pour les populations venant de l'île de Mayotte. Cependant, l'accueil fait aux Métropolitains ainsi que leurs conditions d'intégration font qu'ils forment une communauté différente de celles des locaux installés durablement dans l'île. Et ceci tant du point de vue de leurs statuts, de leurs modes de vie, de l'image qu'ils ont et donnent d'eux-mêmes, que des représentations que les autres se font d'eux.

Le terme « Zorey », non usité dans les statistiques, regroupe assez largement les Métropolitains et de façon plus extensive tout Européen récemment arrivé dans l'île.

Contraints de privilégier la collecte de données de type oral, la question qui s'est posée à nous a été de repérer dans l'espace insulaire, les Français venus de Métropole¹⁸. Nous avons alors proposé d'examiner outre les statistiques de l'INSEE (distinction entre les naissances dans le département et hors département), celles des diverses administrations qui ont accueilli des encadrants venus de Métropole depuis les années 1950 (Education Nationale, Sécurité

¹⁸ Jacqueline Andoche, *Le regard réciproque : ethnographie des désordres psychologiques à La Réunion*, Thèse de doctorat d'anthropologie sociale et culturelle, Université d'Aix-Marseille III, 2002.

Sociale, Action Sanitaire et Sociale, Postes, administrations diverses...). Ces repérages nous auraient permis de vérifier s'il était possible de traiter cette catégorie (« les Zoreils ») de façon statistique. L'accès à des recensements récents, existants ou à constituer, se heurtant à ce jour à une grande méfiance des administrations qui voient d'un mauvais œil notre approche sur les origines de ses employés, nous a fait abandonner cette piste d'investigation pour l'immersion directe dans la population « zoreille » par le biais de l'approche ethnographique.

Au fil des conversations, des discours ou des entretiens plus approfondis, est apparue une catégorisation que nous qualifierons de type « émique », par laquelle nos interlocuteurs en venaient à distinguer d'eux-mêmes, entre : d'une part, « ceux qui sont de passage, ceux avec qui on ne se lie pas et qui viennent par curiosité, pour voir du pays ou pour faire du fric », c'est-à-dire cumuler des avantages financiers liés à un éventuel statut de fonctionnaire dans les DOM ; d'autre part, « ceux qui restent par amour du pays ».

L'approfondissement de ces catégories distinctives, voire discriminatoires – « ceux qui restent par amour du pays » et « ceux qui sont de passage » – qui revenaient à plusieurs reprises chez des interlocuteurs différents, nous a permis d'identifier un certain nombre de critères que nous retiendrons comme « marqueurs d'intégration ». À savoir :

- La naissance dans l'île de parents Métropolitains ou mariés à des Métropolitains mais, surtout, le fait de « donner la vie » à La Réunion, c'est-à-dire d'être parents d'enfants nés dans l'île qui eux-mêmes peuvent être porteurs de projets matrimoniaux et familiaux locaux.

- L'intention de se faire inhumier « ici », et pour certains dans la tombe familiale où repose déjà au moins un parent décédé.

- La possession de la langue créole certes, mais surtout celle de souvenirs d'enfance liés à l'apprentissage de cette langue, marquant la construction identitaire d'un individu et sa fabrication culturelle.

- Le mimétisme ou l'emprunt culturel qui permet d'adhérer à des facettes du mode de vie, des manières d'être et de penser créoles.

- Un certain regard sur la société réunionnaise d'hier et d'aujourd'hui qui inclut une vision nostalgique et idéalisée, voire paternaliste de « La Réunion longtemps », celle d'avant les années 80 qui, avec la régionalisation, ont ouvert les portes de l'île au phénomène de globalisation, mettant à mal certaines valeurs traditionnelles comme la « solidarité », « l'entraide », « le sens de l'accueil », « le respect de l'autorité »...

- L'image renvoyée de la société d'accueil qui stigmatise les « Zoreils » ou ceux qui sont considérés comme tels en raison des péripéties se rapportant aux premiers temps de leur installation : statuts, modes de vie, situation économique qui faisaient d'eux une « classe de nantis, coupés de la société locale et affichant un net mépris pour tout ce qui était réunionnais. »

Dans ce cadre, les Métropolitains (Zoreils), représentants directs de la culture française, garants du nouveau genre de vie venu contrebalancer le modèle « créole » avec la départementalisation ne font pas l'objet d'une méfiance ni d'un rejet systématique, si ce n'est dans cette part de crainte, d'admiration et d'envie qui, rappelant les relations paternalistes avec les anciens colons, amène aussi bien à les copier qu'à les contester. Avec eux les relations peuvent être de cordialité,

mais aussi de rivalité. Notamment pour tout ce qui touche à la question de l'emploi, du rapport au travail, et aussi souvent de l'expression identitaire.

Ces oppositions s'extériorisent dans les débats intellectuels comme dans les querelles au quotidien, sous la comparaison des contraires « Zoreils »/ « Créoles », « Créole » étant entendu alors au sens global de « Réunionnais » ou d'autochtones, c'est-à-dire du « pays » et non plus dans son acception restreinte.

En cette période intense de chômage (quels que soient les modes de calculs le taux de chômage est au niveau régional supérieur à 30 %) mais aussi d'échanges et de refonte sociétariaire, qui parfois rappellent l'apparent non-sens de la période servile, une telle opposition ne manque pas d'être exploitée par les extrémistes de tous bords. En témoignent ces graffitis qui sporadiquement affichent sur les murs de certaines zones urbaines, le slogan « Zoreils dehors », qui signifie aux Métropolitains de rentrer chez eux. Cependant, on ne peut dire qu'ils fassent l'objet de stéréotypes qui trouvant leur fondement dans leurs croyances ou la couleur de leur peau, les désignent comme dangereux. D'autant plus que leur statut économique et social les a protégés plus ou moins de la marginalisation et de l'exclusion.

Toute autre s'avère la condition du second type de nouveaux migrants ; notamment celle des populations venant de Madagascar, et surtout des îles de l'archipel des Comores qui, formant le sous-prolétariat des zones urbaines, occupent le bas de l'échelle sociale et prennent la place des « Étrangers » des périodes historiques précédentes. Appelés « Comoriens » ou « Comores » par les Réunionnais, qui ne distinguent nullement entre les Mahorais de nationalité française et les autres, ils focalisent les anciennes peurs dont étaient la cible les esclaves et les « engagés ». Si les autorités ne mettent pas aujourd'hui d'obstacles à leur pratique religieuse, l'ensemble de la population les craignent comme « voleurs » ou délinquants, susceptibles d'accomplir n'importe quel acte répréhensible. Ils les soupçonnent surtout d'être experts dans l'art et la manière de jeter des sorts. Cependant, certains Réunionnais n'hésiteront pas à faire appel à leurs services dans les cas gravissimes d'envoûtement. Contrairement aux Métropolitains ou à d'autres nouveaux migrants occupant une meilleure position sociale, « les Comoriens » sont systématiquement maintenus à l'écart, et n'ont que peu de contact avec les locaux. Mais à retenir les leçons de l'histoire, l'on peut miser sur l'hypothèse que dans l'avenir, leurs descendants ou eux mêmes (tant les processus s'accélèrent au présent), auront contribué autant que les Métropolitains ayant choisi de demeurer dans l'île, au processus de créolisation. Ceci à la faveur d'autres échanges, d'autres refontes, à la mesure de l'ouverture de la société réunionnaise au monde, et de ses potentialités d'intégration d'éléments nouveaux.

Des espaces de frottements culturels

Nous faisons l'hypothèse que les cimetières, les Lazarets, lieu de quarantaine sanitaire qui rassemblaient pour quelques jours les arrivants dans l'île, les camps d'esclaves et les calbanons, où vivaient les différents groupes d'engagés à proximité des usines, sont les porteurs du sens et de la mémoire de la rencontre de la diversité culturelle. Ces lieux font l'objet depuis peu de tentatives isolées de réhabilitation. Mais ils restent difficiles d'accès car ils sont fortement soumis à des

tentatives d'appropriation ou de privatisation et ne font pas l'objet d'une volonté forte de valorisation.

Les cimetières comme espaces de mémoire¹⁹ permettent de lire les processus historiques et sociaux dans lesquels s'inscrit la population réunionnaise. L'observation des pratiques de la fin du XVIII^e jusqu'au milieu du XIX^e siècle permet d'analyser comment le statut social reproduit une position à la fois dominante et visible dans le cimetière. Les caveaux des propriétaires sucriers ou terriens sont généralement d'une architecture ostentatoire. Les descendants d'engagés occupent des zones d'extension du cimetière. Par ailleurs, ce sont les musulmans qui demandent une concession particulière pour enterrer leurs morts et ce dès 1912. Notons qu'il n'y a pas de trace de l'esclave dans les cimetières réunionnais. A cause de son statut particulier, il ne bénéficiait pas d'un enterrement dans ces lieux publics et aucun des cimetières d'esclaves signalés jusqu'à maintenant n'a bénéficié de recherches permettant de vérifier la validité de son signalement. L'enterrement marque l'enracinement d'une famille dans l'île et les rites portent les traces des origines des migrants. Il n'y a pas de métissage dans les pratiques même si l'influence du catholicisme est utilisée comme facilitateur de l'intégration (et a sans doute empêché toute crémation pour les Indiens).

L'ancestralité peut être alors écrite à partir de primo-arrivants qui fondent l'installation de la famille et qui, en marquant leur présence dans le sol, s'inscrivent dans une dynamique de créolisation et de réunionnisation. Le cimetière devient donc un espace de proximité et de différenciation où se retrouve exposé et mis à plat l'ordre social qui suggère et autorise la rencontre et le dialogue sur l'interculturel. L'apparition d'un phénomène de créolisation des tombes est liée dans ce contexte à une dialectique entre le lieu, les populations, la rencontre des rites. Les Afro-Malgaches, les Tamouls, les Chinois, les Musulmans, enterrant pour la première fois leur mort, optent pour l'utilisation de symboles particuliers liés étroitement à leur religion dans le contexte d'un rite d'ensevelissement nouveau pour eux. Au-delà de la créolisation et de sa dynamique identitaire complexe, le cimetière permet de réaffirmer une appartenance d'origine plus identifiable, et stable, que les jeux de construction des catégorisations quotidiens présents sur le territoire réunionnais.

Pour conclure

A La Réunion, la situation économique que connaît l'île depuis une trentaine d'années ne permet plus d'intégrer facilement et rapidement via le travail des groupes de populations qui arrivent avec ce statut d'étranger fortement marqué par une (des) langue(s) et modes de vie différents. Nous l'avons décrit par ailleurs, les derniers arrivés sont systématiquement considérés comme « étrangers » et leur intégration sociale et économique se fait avec difficulté. Des bombages « Comoriens dehors » et « Zoreil dehors » ont surgit dans les années 1990 dans quelques communes et un élu n'a pas hésité à demander, anticipant la Loi récente sur le contrôle de l'immigration, que des tests ADN soient passés pour vérifier que

¹⁹ L. Hoarau, « Histoire Réunionnaise et Lieux de Mémoire », *Nout'lang* n° 12, premier trimestre 2006.

les nouveaux arrivants sont effectivement des Mahorais et non des Comoriens et que les naissances sur le sol français ne donnent pas droit systématiquement à la nationalité française.

Il semble aujourd'hui urgent de pouvoir poursuivre l'observation et l'analyse des phénomènes migratoires actuels à l'échelle de l'océan Indien dans une société dont les moteurs économiques et sociaux d'intégration sont en crise profonde.

*Emmanuel Souffrin est sociologue, Directeur de l'ESOI
e.souffrin@wanadoo.fr*